

Crédit de Fr. 1'850'000.- HT des Services industriels pour le projet "Voie lactée" : assainissement de l'éclairage public

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'année internationale de la lumière déclarée par l'UNESCO en 2015, les Services industriels de la Ville de Delémont (ci-après SID) ont lancé un projet pour assainir partiellement leur éclairage public dans le cadre de l'interdiction des lampes à vapeur de mercure notamment. Le nom de ce projet ambitieux se nomme "**Voie lactée**". Les objectifs clairement affirmés par les SID dans le cadre de cet assainissement sont :

- 1) garantir la sécurité routière en matière d'éclairage selon les normes en vigueur ;
- 2) réduire au maximum la consommation énergétique de l'éclairage public ;
- 3) réduire au maximum la pollution lumineuse de l'éclairage public ;
- 4) uniformiser et harmoniser le matériel urbain relatif à l'éclairage public par type de rues ;
- 5) assurer la pérennité du matériel et des pièces de rechange sur la durée de vie de celui-ci.

Pour atteindre ces objectifs, les SID ont décidé de lancer un appel d'offres pour un concept d'éclairage et non pas seulement la fourniture de luminaires. Raison pour laquelle une pré-sélection de fournisseurs a été réalisée. Le Conseil de ville a accepté une demande de crédit relatif à cette procédure le 25 mai 2015.

2. LE PROJET

L'éclairage public (EP) est un gage de sécurité pour les habitants. L'Ordonnance fédérale sur l'énergie exige le remplacement des lampes inefficaces. Dans le cadre de la suppression des lampes à vapeur de mercure, interdites à la vente, et dans un objectif d'optimisation énergétique, les SID projettent un assainissement de leur réseau d'EP. Il permettra de fournir un EP de très bonne qualité à ses usagers, des économies d'énergie importantes, une réduction de la pollution lumineuse et une harmonisation du matériel urbain.

Sur l'ensemble du territoire communal, un inventaire a mis en évidence l'existence d'environ 1'300 points lumineux fonctionnant encore au mercure. La législation impose leur assainissement. Forts de leur expérience positive dans l'implémentation d'ampoules LED dans diverses applications de l'éclairage public, tant sur les axes principaux que dans les quartiers résidentiels, les SID souhaitent promouvoir cette voie. La totalité de ces candélabres à mercure sera ainsi remplacée par la technologie LED disponible la plus efficace et permettant une diminution de l'intensité lumineuse en fonction de la classification des routes et des rues de la ville selon la norme EN 13201. L'action concerne 1'300 points lumineux sur les 3'000 points lumineux recensés en ville. Une harmonisation du matériel urbain pour les rues concernées par l'assainissement des points lumineux au mercure engendre l'assainissement de 1'611 points d'éclairage. L'assainissement du réseau d'EP concerne les réseaux routiers de transit, collecteurs, de desserte et de quartier ainsi que des chemins piétons et des zones de rencontre.

Cette répartition est retenue dans la composition de lots pour l'appel d'offres selon détail ci-dessous. Ces lots peuvent faire l'objet d'adjudications séparées.

Lots	Nombre de rues	Nombre de points lumineux
Lot 1 : rues principales	7	189
Lot 2 : rues collectrices	10	149
Lot 3 : rues de desserte	20	270
Lot 4 : rues résidentielles	129	811
Lot 5 : chemins piétons, zones piétonnes et zones rencontre	29	147
Lot Vieille Ville : concept intra et extra-muros	10	45

Un groupe de travail, présidé par le chef du Département de l'énergie et des eaux et composé des chefs de service des SID et de UETP, ainsi que d'un spécialiste de l'éclairage public en la personne du chef de l'éclairage public des Services industriels de Genève, a été constitué pour évaluer les offres. Vu le nombre important de données à contrôler et pour garantir la transparence et l'intégrité de l'évaluation des offres en prévision de l'adjudication, le processus d'évaluation sera terminé dans le premier trimestre de 2016. Le Conseil de Ville doit libérer le crédit pour pouvoir procéder à l'adjudication. Raison pour laquelle la présente demande de crédit représente l'enveloppe budgétaire nécessaire et non pas le montant d'adjudication définitif.

3. BILAN ENERGETIQUE

Le bilan définitif des économies d'énergie pourra être réalisé lorsque le-s fournisseur-s par lot sera-ont connu-s. On peut toutefois déjà confirmer que les économies seront d'environ 30 % sur une consommation actuelle de l'éclairage public légèrement inférieure à 1'000'000 kWh/an, soit une économie attendue d'environ 300'000 kWh/an ou environ 85 ménages équivalents. Une information précise à ce sujet sera donnée au Conseil de Ville lorsque les produits et concepts définitifs auront été choisis.

4. MONTANT DU CREDIT ET FINANCEMENT

Le montant du crédit nécessaire pour cet appel d'offres est de Fr. 1'850'000.- (hors TVA) et se résume comme suit :

Lots 1 : rues principales	Fr. 275'000.-
Lots 2 : rue collectrices	Fr. 300'000.-
Lots 3 : rue de desserte	Fr. 275'000.-
Lots 4 : rues résidentielles	Fr. 700'000.-
Lots 5 : chemins piétons, zones piétonnes et zones rencontre	Fr. 120'000.-
Lot Veille Ville : concept intra et extra-muros	Fr. 90'000.-
Accessoires et divers matériels de raccordement	Fr. 90'000.-
TOTAL HT	Fr. 1'850'000.-

Ce crédit sera financé par prélèvement sur le fonds 2410.12 "Eclairage public" doté d'un montant de Fr. 590'438.91 au 31 décembre 2014. Le solde sera financé par emprunt dont la charge en intérêt et amortissement sera de Fr. 140'000.- par année en comptant un amortissement sur la durée de vie de 15 ans (60'000 heures de fonctionnement) et un taux d'intérêt de 3 %. A noter que ces montants ont déjà été considérés dans le budget 2016 des SID.

5. PLANIFICATION / CALENDRIER

La réalisation de l'appel d'offres est en cours. Sauf imprévu, l'adjudication devrait avoir lieu durant le premier trimestre 2016. La réalisation des travaux d'assainissement est prévue en 2016-2017.

6. PREAVIS DES COMMISSIONS ET CONCLUSION

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet. Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 23 novembre 2015

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 23 novembre 2015 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le crédit de Fr. 1'850'000.- HT des Services industriels pour le projet "Voie lactée" : assainissement de l'éclairage public est accepté.
2. Ce crédit est financé par prélèvement sur le fonds 2410.12 "Eclairage public" doté d'un montant de Fr. 590'438.91 au 31 décembre 2014. Le solde sera financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Jeanne Beuret

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 14 décembre 2015